

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-
soute: **Colliard S.A., Châtel-Saint-Denis**
2.

Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Huiles
Minérales S.A. (Mineraloele AG) (S.A. Olii Minerali) ,
Etagnières
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 27.06.2002
5.

Echéance de préavis des créances: **21.11.2002**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Me Jean-Luc
Marti, notaire , rue Beau-Séjour 10, case postale 3650, 1002
Lausanne
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs préten-
tions.
8.

Remarques: Les actifs et les passifs selon le bilan au 31
décembre 2001 de Colliard S.A., Châtel-Saint-Denis, ont été
repris à titre universel par suite de fusion par Huiles Minéra-
les S.A. (Mineraloele AG) (S.A. Olii Minerali), Etagnières,
valeur au 1er janvier 2002 L'attention des créanciers est at-
tirée sur le fait que la société a l'intention de demander la
procédure de radiation anticipée selon l'article 745 alinéa 3
CO

Etude de MMes André Corbaz et Jean-Luc Marti notaires
1003 Lausanne

(00691368)